



## COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton **NORD-TOULOIS**

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 avril 2024

Date de convocation

3 avril 2024

Date d'affichage

10 avril 2024

Nombre de conseillers  
en exercice

En exercice : 23

Présents : 14

Votants : 22

Secrétaire de Séance :

Bruno MARTINELLI

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.

**Etaient présents** : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Nicole LACOTE, Mme Sarah TRICHOT.

**Absents excusés** : Mme Christelle AMMARI (procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (procuration à Françoise GALLIMARD), M. Philippe LOUIS (procuration à Damien CABRET), Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT, M Bertrand LEPOUTERE (procuration à Thierry MARCHAL), M. Aurélien PARISSSE (procuration à Remy NOEL), Mme Emilie DEMOULIN (procuration à Denis PICARD).

**Délibération  
N°27-2024**

### CLASSEMENT DE PARCELLE DANS LE DOMAINE PUBLIC

Il est proposé de procéder au classement dans le domaine public de diverses parcelles de la commune de Bois-de-Haye dans le cadre de l'aménagement de l'ancienne salle 26 en parking et en espace vert.

Conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement dans le domaine public peut être prononcé sans enquête publique préalable, lorsque ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Toutes les parcelles proposées à l'intégration au domaine public sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Parcelle	M <sup>2</sup>
AB 150	350
AB 152	207
TOTAL	557

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **DE CLASSER** dans le domaine public les parcelles mentionnées dans le tableau ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Denis PICARD





## COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton NORD-TOULOIS

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 avril 2024

<p><u>Date de convocation</u> 3 avril 2024</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10 avril 2024</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 14 Votants : 22</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Bruno MARTINELLI</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><b>Étaient présents :</b> M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Nicole LACOTE, Mme Sarah TRICHOT.</p> <p><b>Absents excusés :</b> Mme Christelle AMMARI (procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (procuration à Françoise GALLIMARD), M. Philippe LOUIS (procuration à Damien CABRET), Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT, M Bertrand LEPOUTERE (procuration à Thierry MARCHAL), M. Aurélien PARISSÉ (procuration à Remy NOEL), Mme Emilie DEMOULIN (procuration à Denis PICARD).</p>
--	--

Délibération  
N°26-2024

### Approbation du projet de rénovation et d'extension du groupe scolaire Geo Condé et demande de subventions

Monsieur le Maire expose le projet de travaux de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire Géo Condé et présente l'étude d'avant-projet sommaire (APS) réalisée par le maître d'œuvre en charge du projet :

- Réhabilitation et isolation des deux écoles du groupe scolaire,
- Désimperméabilisations des cours d'école,
- Création du bâtiment médiathèque en prolongement de l'école élémentaire,

Monsieur le Maire informe que ces deux écoles feront l'objet d'une fusion administrative à la rentrée 2024.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce projet est susceptible de bénéficier d'aides financières.

En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet et à solliciter les subventions afférentes.

**Coût estimatif global de l'opération – 2 671 642.29 € HT, comprenant :**

- Maîtrise d'œuvre (11.09%) : 266 707.29 € HT
- Travaux : 2 404 935.00 € HT

**Financement – 2 671 642.29 € HT (subventions en % du coût hors taxes des travaux) :**

- DETR ou DSIL (montant des travaux éligibles 1 819 781.95 €) 23.56% 545 934.59 euros  
Soit 30% du montant des travaux éligibles
- Fonds vert (montant des travaux éligibles 1 819 781.95 €) 31.42% 727 912.78 euros  
Soit 40% du montant des travaux éligibles
- Appui aux territoires (montant plafond 250 000 €) 10% 250 000.00 euros  
    Bonus écologique de 50% de la subvention 5% 125 000.00 euros
- Région Grand Est – Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population pour un aménagement durable des territoires dans le cadre de la construction de la médiathèque (montant des travaux 343 485.00 €) 45% 154 568.25 euros
- Région Grand Est – Changement climatique et impact sur les ressources en eau et les milieux naturels (montant des travaux estimés à 352 420 €) 30% 105 726.00 euros
- Financement de la commune 20.61% 495 793.38 euros

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal 1 CONTRE, 1 ABSTENTION et 20 POUR :

- **APPROUVE** le projet de rénovation et d'extension du groupe scolaire Geo Condé,
- **PREND** note de la fusion administrative à la rentrée 2024,
- **SOLLICITE** les subventions au titre d'appui aux territoires, de la Région Grand Est,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions et les documents administratifs nécessaires à la mise en œuvre de ces projets,

Pour copie conforme

Le Maire,  
Denis PICARD





## COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton **NORD-TOULOIS**

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 avril 2024

<p><u>Date de convocation</u> 3 avril 2024</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10 avril 2024</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 14 Votants : 22</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Bruno MARTINELLI</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><b>Étaient présents :</b> M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Nicole LACOTE, Mme Sarah TRICHOT.</p> <p><b>Absents excusés :</b> Mme Christelle AMMARI (procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (procuration à Françoise GALLIMARD), M. Philippe LOUIS (procuration à Damien CABRET), Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT, M Bertrand LEPOUTERE (procuration à Thierry MARCHAL), M. Aurélien PARISSÉ (procuration à Remy NOEL), Mme Emilie DEMOULIN (procuration à Denis PICARD).</p>
--	--

**Délibération  
N°25-2024**

### VOTE DES BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2024 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement : Dépenses : 3 336 633.73 € - Recettes : 3 336 633.73 €

Investissement : Dépenses : 3 021 101.28 € - Recettes : 3 021 101.28 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Martine CAVALLASCA, adjointe aux Finances, et de Monsieur le Maire, décide 1 ABSTENTION, 1 CONTRE et 20 POUR :

- D'APPROUVER le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2024.

Pour copie conforme

Le Maire,

Denis PICARD





## COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton **NORD-TOULOIS**

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 avril 2024

<p><u>Date de convocation</u> 3 avril 2024</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10 avril 2024</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 14 Votants : 22</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Bruno MARTINELLI</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><b>Étaient présents :</b> M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Nicole LACOTE, Mme Sarah TRICHOT.</p> <p><b>Absents excusés :</b> Mme Christelle AMMARI (procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (procuration à Françoise GALLIMARD), M. Philippe LOUIS (procuration à Damien CABRET), Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT, M Bertrand LEPOUTERE (procuration à Thierry MARCHAL), M. Aurélien PARISSÉ (procuration à Remy NOEL), Mme Emilie DEMOULIN (procuration à Denis PICARD).</p>
--	--

Délibération  
N°24-2024

### TARIFS DE LA VAISSELLE DE LA SALLE DES FETES DE SEXEY-LES-BOIS EN CAS DE CASSE OU DE PERTE

Monsieur le Maire explique que la municipalité a repris en 2023 la gestion de la location de la vaisselle de la salle des fêtes de Sexey-les-Bois et qu'il est nécessaire de définir les tarifs de la vaisselle en cas de casse ou de perte.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

Désignation	Prix unitaire en €	Désignation	Prix unitaire en €
Verre à apéritif	2	Fourchette	3
Verre à vin	2	Cuillère	3
Verre à eau	2	Petite cuillère	3
Verre à champagne	3	Couteau	3
Assiette creuse	5	Chaise	50
Assiette plate	5	Table	250
Assiette à dessert	3	Chariot	400
Tasse à café	2	Porte manteau	150

Soucoupe pour tasse	2	Table de brasserie	150
---------------------	---	--------------------	-----

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- DE FIXER les tarifs de la vaisselle en cas de casse ou de perte selon le tableau ci-dessus,
- DE MODIFIER le formulaire de réservation conformément au tableau ci-dessus.
- DIT que les crédits sont prévus au budget.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Denis PICARD





## COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton **NORD-TOULOIS**

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 avril 2024

<p><u>Date de convocation</u> 3 avril 2024</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10 avril 2024</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 14 Votants : 21</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Bruno MARTINELLI</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><b><u>Etaient présents</u></b> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Bruno MARTINELLI, M. Remy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Nicole LACOTE, Mme Sarah TRICHOT.</p> <p><b><u>Absents excusés</u></b> : Mme Christelle AMMARI (procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (procuration à Françoise GALLIMARD), M. Philippe LOUIS (procuration à Damien CABRET), Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT, M Bertrand LEPOUTERE (procuration à Thierry MARCHAL), M. Aurélien PARISSÉ (procuration à Remy NOEL), Mme Emilie DEMOULIN (procuration à Denis PICARD).</p>
--	--

**Délibération  
N°23-2024**

### SUBVENTION ASP FORET DE HAYE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association ASP Forêt de Haye pour l'année 2024.

Cette année, il organise « une journée de la Forêt de Haye Enchantée » le dimanche 25 août 2024.

**Considérant et étant rappelé** que la Commission Associations s'est réunie le 4 mars 2024 pour étudier les demandes et proposer une subvention de 500 euros à cette association.



Bernard BAGARD ne prend pas part au vote étant membre de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 20 VOIX POUR, 1 ABSENTATION :

**ATTRIBUE** une subvention de 500 euros à l'Association ASP Forêt de Haye pour l'année 2024.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Denis PICARD





## COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton **NORD-TOULOIS**

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 avril 2024

<p><u>Date de convocation</u> 3 avril 2024</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10 avril 2024</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 14 Votants : 22</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Bruno MARTINELLI</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><b><u>Etaient présents</u></b> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Bruno MARTINELLI, M. Remy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Nicole LACOTE, Mme Sarah TRICHOT.</p> <p><b><u>Absents excusés</u></b> : Mme Christelle AMMARI (procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (procuration à Françoise GALLIMARD), M. Philippe LOUIS (procuration à Damien CABRET), Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT, M Bertrand LEPOUTERE (procuration à Thierry MARCHAL), M. Aurélien PARISSÉ (procuration à Remy NOEL), Mme Emilie DEMOULIN (procuration à Denis PICARD).</p>
--	--

**Délibération  
N°22-2024**

### SUBVENTION A L'INSTITUTION SAINT-CAMILLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Institution Saint-Camille pour l'année 2024.

**Considérant et étant rappelé** que la Commission Associations s'est réunie le 4 mars 2024 pour étudier les demandes et proposer une subvention de 1500 euros à cette association.

Monsieur le Maire précise que si une association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 21 VOIX POUR et 1 ABSTENTION :

**ATTRIBUE** une subvention de 1500 euros à l'Institution Saint-Camille pour l'année 2024.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Denis PICARD





## COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton NORD-TOULOIS

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 avril 2024

<p><u>Date de convocation</u> 3 avril 2024</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10 avril 2024</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 14 Votants : 22</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Bruno MARTINELLI</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><b><u>Etaient présents</u></b> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Nicole LACOTE, Mme Sarah TRICHOT.</p> <p><b><u>Absents excusés</u></b> : Mme Christelle AMMARI (procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (procuration à Françoise GALLIMARD), M. Philippe LOUIS (procuration à Damien CABRET), Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT, M Bertrand LEPOUTERE (procuration à Thierry MARCHAL), M. Aurélien PARISSÉ (procuration à Remy NOEL), Mme Emilie DEMOULIN (procuration à Denis PICARD).</p>
--	--

**Délibération  
N°21-2024**

### SUBVENTION A L'ASSOCIATION UNE OASIS, UNE ECOLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Association Une Oasis, Une Ecole pour l'année 2024.

**Considérant et étant rappelé** que la Commission Associations s'est réunie le 4 mars 2024 pour étudier les demandes et proposer une subvention de 100 euros à cette association.

Monsieur le Maire précise que si une association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 21 VOIX POUR et 1 ABSTENTION :

**ATTRIBUE** une subvention de 100 euros à l'Association Une Oasis, Une Ecole pour l'année 2024.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Denis PICARD





## COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton NORD-TOULOIS

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 avril 2024

<p><u>Date de convocation</u> 3 avril 2024</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10 avril 2024</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 14 Votants : 22</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Bruno MARTINELLI</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><b><u>Etaient présents</u></b> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Bruno MARTINELLI, M. Remy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Nicole LACOTE, Mme Sarah TRICHOT.</p> <p><b><u>Absents excusés</u></b> : Mme Christelle AMMARI (procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (procuration à Françoise GALLIMARD), M. Philippe LOUIS (procuration à Damien CABRET), Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT, M Bertrand LEPOUTERE (procuration à Thierry MARCHAL), M. Aurélien PARISSÉ (procuration à Remy NOEL), Mme Emilie DEMOULIN (procuration à Denis PICARD).</p>
--	--

**Délibération  
N°20-2024**

### SUBVENTION A L'ASSOCIATION TRISOMIE 21 MEURTHE-ET-MOSELLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Association Trisomie 21 Meurthe-et-Moselle pour l'année 2024.

**Considérant et étant rappelé** que la Commission Associations s'est réunie le 4 mars 2024 pour étudier les demandes et proposer une subvention de 150 euros à cette association.

Monsieur le Maire précise que si une association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 21 VOIX POUR et 1 ABSTENTION :

**ATTRIBUE** une subvention de 150 euros à l'Association Trisomie 21 Meurthe-et-Moselle pour l'année 2024.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Denis PICARD





## COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton **NORD-TOULOIS**

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 avril 2024

<p><u>Date de convocation</u> 3 avril 2024</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10 avril 2024</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 14 Votants : 16</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Bruno MARTINELLI</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><b><u>Étaient présents</u></b> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Nicole LACOTE, Mme Sarah TRICHOT.</p> <p><b><u>Absents excusés</u></b> : Mme Christelle AMMARI (procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (procuration à Françoise GALLIMARD), M. Philippe LOUIS (procuration à Damien CABRET), Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT, M Bertrand LEPOUTERE (procuration à Thierry MARCHAL), M. Aurélien PARISSÉ (procuration à Remy NOEL), Mme Emilie DEMOULIN (procuration à Denis PICARD).</p>
--	--

**Délibération  
N°19-2024**

### SUBVENTION APRV

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Association Pour le Relais de Velaine pour l'année 2024.

**Considérant et étant rappelé** que la Commission Associations s'est réunie le 4 mars 2024 pour étudier les demandes et proposer une subvention de 100 euros à cette association.

Monsieur le Maire précise que si une association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.



Bernard BAGARD, Bruno MATINELLI, Denis PICARD, Martine HENRION, Ghislain TASSIN et Françoise LAVILLAT ne prennent pas part au vote étant adhérent de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 14 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS :

**ATTRIBUE** une subvention de 100 euros à l'Association Pour le Relais de Velaine pour l'année 2024.

Pour copie conforme

Le Maire,

Denis PICARD





## COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton NORD-TOULOIS

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 avril 2024

<p><u>Date de convocation</u> 3 avril 2024</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10 avril 2024</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 14 Votants : 22</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Bruno MARTINELLI</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><b><u>Etaient présents</u></b> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Nicole LACOTE, Mme Sarah TRICHOT.</p> <p><b><u>Absents excusés</u></b> : Mme Christelle AMMARI (procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (procuration à Françoise GALLIMARD), M. Philippe LOUIS (procuration à Damien CABRET), Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT, M Bertrand LEPOUTERE (procuration à Thierry MARCHAL), M. Aurélien PARISSÉ (procuration à Remy NOEL), Mme Emilie DEMOULIN (procuration à Denis PICARD).</p>
--	--

Délibération  
N°18-2024

### SUBVENTION A LA ZAC HERBUE CHALIN

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Amicale du personnel communal pour l'année 2024.

**Considérant et étant rappelé** que la Commission Associations s'est réunie le 4 mars 2024 pour étudier les demandes et proposer une subvention de 360 euros à cette association.

Monsieur le Maire précise que si une association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 21 VOIX POUR et 1 ABSTENTION :

**ATTRIBUE** une subvention de 360 euros à l'association de la ZAC Herbue Chalin pour l'année 2024.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Denis PICARD





## COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton **NORD-TOULOIS**

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 avril 2024

<p><u>Date de convocation</u> 3 avril 2024</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10 avril 2024</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u> En exercice : 23 Présents : 14 Votants : 18</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Bruno MARTINELLI</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><b><u>Etaient présents</u></b> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Bruno MARTINELLI, M. Remy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Nicole LACOTE, Mme Sarah TRICHOT.</p> <p><b><u>Absents excusés</u></b> : Mme Christelle AMMARI (procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (procuration à Françoise GALLIMARD), M. Philippe LOUIS (procuration à Damien CABRET), Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT, M Bertrand LEPOUTERE (procuration à Thierry MARCHAL), M. Aurélien PARISSÉ (procuration à Remy NOEL), Mme Emilie DEMOULIN (procuration à Denis PICARD).</p>
---	--

**Délibération  
N°17-2024**

### SUBVENTION A L'ASSOCIATION FOYER RURAL DE SEXEY-LES-BOIS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Association Foyer Rural de Sexey-les-Bois pour l'année 2024.

**Considérant et étant rappelé** que la Commission Associations s'est réunie le 4 mars 2024 pour étudier les demandes et proposer une subvention de 2500 euros à cette association.

Monsieur le Maire précise que si une association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.

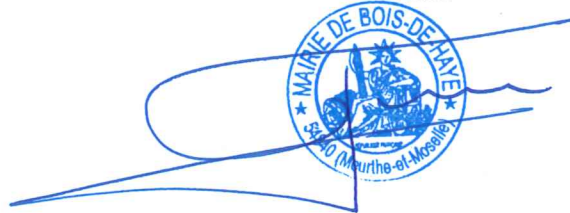
Rémy NOEL, Etienne DESALME, Thierry MARCHAL et Martine HENRION ne prennent pas part au vote étant adhérents à l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 17 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

**ATTRIBUE** une subvention de 2500 euros à l'Association Foyer Rural de Sexey-les-Bois pour l'année 2024.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Denis PICARD





## COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton **NORD-TOULOIS**

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 avril 2024

<p><u>Date de convocation</u> 3 avril 2024</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10 avril 2024</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 14 Votants : 21</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Bruno MARTINELLI</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><b><u>Étaient présents</u></b> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Nicole LACOTE, Mme Sarah TRICHOT.</p> <p><b><u>Absents excusés</u></b> : Mme Christelle AMMARI (procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (procuration à Françoise GALLIMARD), M. Philippe LOUIS (procuration à Damien CABRET), Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT, M Bertrand LEPOUTERE (procuration à Thierry MARCHAL), M. Aurélien PARISSÉ (procuration à Remy NOEL), Mme Emilie DEMOULIN (procuration à Denis PICARD).</p>
--	--

**Délibération  
N°16-2024**

### SUBVENTION A L'ASSOCIATION BOIS-DE-HAYE ANIMATIONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Association Bois-de-Haye Animations pour l'année 2024.

**Considérant et étant rappelé** que la Commission Associations s'est réunie le 4 mars 2024 pour étudier les demandes et proposer une subvention de 1500 euros à cette association.

Monsieur le Maire précise que si une association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.

Ghislain TASSIN ne prend pas part au vote étant adhérent de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 20 VOIX POUR et 1 ABSTENTION :

**ATTRIBUE** une subvention de 1500 euros à l'Association Bois-de-Haye Animations pour l'année 2024.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Denis PICARD





## COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton NORD-TOULOIS

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 avril 2024

<p><u>Date de convocation</u> 3 avril 2024</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10 avril 2024</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 14 Votants : 22</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Bruno MARTINELLI</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><b><u>Etaient présents</u></b> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Nicole LACOTE, Mme Sarah TRICHOT.</p> <p><b><u>Absents excusés</u></b> : Mme Christelle AMMARI (procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (procuration à Françoise GALLIMARD), M. Philippe LOUIS (procuration à Damien CABRET), Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT, M Bertrand LEPOUTERE (procuration à Thierry MARCHAL), M. Aurélien PARISSÉ (procuration à Remy NOEL), Mme Emilie DEMOULIN (procuration à Denis PICARD).</p>
--	--

Délibération  
N°15-2024

### SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Association Sportive et Culturelle pour l'année 2024.

**Considérant et étant rappelé** que la Commission Associations s'est réunie le 4 mars 2024 pour étudier les demandes et proposer une subvention de 2800 euros à cette association.

Monsieur le Maire précise que si une association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.

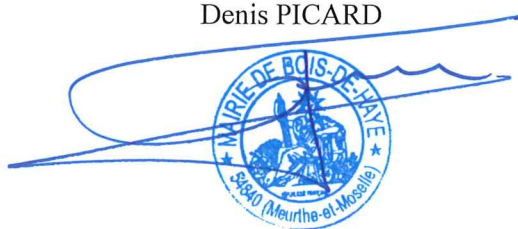


Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 21 POUR et 1 ABSTENTION :

**ATTRIBUE** une subvention de 2800 euros à l'Association Sportive et Culturelle pour l'année 2024.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Denis PICARD





## COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton **NORD-TOULOIS**

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 avril 2024

<p><u>Date de convocation</u> 3 avril 2024</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10 avril 2024</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 14 Votants : 21</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Bruno MARTINELLI</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><b><u>Etaient présents</u></b> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Nicole LACOTE, Mme Sarah TRICHOT.</p> <p><b><u>Absents excusés</u></b> : Mme Christelle AMMARI (procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (procuration à Françoise GALLIMARD), M. Philippe LOUIS (procuration à Damien CABRET), Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT, M Bertrand LEPOUTERE (procuration à Thierry MARCHAL), M. Aurélien PARISSÉ (procuration à Remy NOEL), Mme Emilie DEMOULIN (procuration à Denis PICARD).</p>
--	--

Délibération  
N°14-2024

### SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATANTS DE VELAIN-EN-HAYE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Association des Anciens Combattants de Velaine-en-Haye pour l'année 2024.

**Considérant et étant rappelé** que la Commission Associations s'est réunie le 4 mars 2024 pour étudier les demandes et proposer une subvention de 400 euros à cette association.

Monsieur le Maire précise que si une association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.

Denis PICARD ne prend pas part au votre étant adhérent de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 20 VOIX POUR et 1 ABSTENTION :

**ATTRIBUE** une subvention de 400 euros à l'Association des Anciens Combattants de Velaine-en-Haye pour l'année 2024.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Denis PICARD





## COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton **NORD-TOULOIS**

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 avril 2024

<p><u>Date de convocation</u> 3 avril 2024</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10 avril 2024</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 14 Votants : 22</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Bruno MARTINELLI</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><b><u>Étaient présents</u></b> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Nicole LACOTE, Mme Sarah TRICHOT.</p> <p><b><u>Absents excusés</u></b> : Mme Christelle AMMARI (procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (procuration à Françoise GALLIMARD), M. Philippe LOUIS (procuration à Damien CABRET), Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT, M Bertrand LEPOUTERE (procuration à Thierry MARCHAL), M. Aurélien PARISSÉ (procuration à Remy NOEL), Mme Emilie DEMOULIN (procuration à Denis PICARD).</p>
--	--

Délibération  
N°13-2024

### SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Amicale du personnel communal pour l'année 2024.

**Considérant et étant rappelé** que la Commission Associations s'est réunie le 4 mars 2024 pour étudier les demandes et proposer une subvention de 2500 euros à cette association.

Monsieur le Maire précise que si une association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 21 POUR et 1 ABSTENTION :

**ATTRIBUE** une subvention de 2500 euros à l'Amicale du personnel communal pour l'année 2024.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Denis PICARD





## COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton **NORD-TOULOIS**

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 avril 2024

<p><u>Date de convocation</u> 3 avril 2024</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10 avril 2024</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 14 Votants : 21</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Bruno MARTINELLI</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><b><u>Etaient présents</u></b> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Bruno MARTINELLI, M. Remy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Nicole LACOTE, Mme Sarah TRICHOT.</p> <p><b><u>Absents excusés</u></b> : Mme Christelle AMMARI (procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (procuration à Françoise GALLIMARD), M. Philippe LOUIS (procuration à Damien CABRET), Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT, M Bertrand LEPOUTERE (procuration à Thierry MARCHAL), M. Aurélien PARISSÉ (procuration à Remy NOEL), Mme Emilie DEMOULIN (procuration à Denis PICARD).</p>
--	--

**Délibération**  
**N°12-2024**

### SUBVENTION A L'ASSOCIATION FAMILLE RURALE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Association Famille Rurale pour l'année 2024.

Il rappelle qu'un acompte de 30 000 € a été voté par le conseil municipal en date du 23 février 2024.

**Considérant et étant rappelé** que la Commission Associations s'est réunie le 4 mars 2024 pour étudier les demandes et proposer une subvention de 125 000 euros à cette association.

Monsieur le Maire précise que si une association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.



Bertrand LEPOUTERE ne prend pas part au vote étant adhérent de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 10 VOIX POUR, 4 ABSENTENTIONS, 7 CONTRE  
**ATTRIBUE** une subvention de 125 000 euros à l'Association Famille Rurale pour l'année 2024.

Le versement de la subvention sera diminué des 30 000 € d'acompte.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Denis PICARD





## COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton **NORD-TOULOIS**

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 avril 2024

<p><u>Date de convocation</u> 3 avril 2024</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10 avril 2024</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u> En exercice : 23 Présents : 14 Votants : 22</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Bruno MARTINELLI</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><b><u>Etaient présents</u></b> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Nicole LACOTE, Mme Sarah TRICHOT.</p> <p><b><u>Absents excusés</u></b> : Mme Christelle AMMARI (procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (procuration à Françoise GALLIMARD), M. Philippe LOUIS (procuration à Damien CABRET), Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT, M Bertrand LEPOUTERE (procuration à Thierry MARCHAL), M. Aurélien PARISSÉ (procuration à Remy NOEL), Mme Emilie DEMOULIN (procuration à Denis PICARD).</p>
---	--

**Délibération  
N°11-2024**

### DOTATION 2024 CCAS

Monsieur le Maire propose d'attribuer une dotation d'un montant de 20 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Bois-de-Haye pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'ATTRIBUER la somme de 20 000 € au CCAS.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Denis PICARD







## COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton **NORD-TOULOIS**

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 avril 2024

<p><u>Date de convocation</u> 3 avril 2024</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10 avril 2024</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 14 Votants : 22</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Bruno MARTINELLI</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><b><u>Étaient présents</u></b> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Nicole LACOTE, Mme Sarah TRICHOT.</p> <p><b><u>Absents excusés</u></b> : Mme Christelle AMMARI (procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (procuration à Françoise GALLIMARD), M. Philippe LOUIS (procuration à Damien CABRET), Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT, M Bertrand LEPOUTERE (procuration à Thierry MARCHAL), M. Aurélien PARISSÉ (procuration à Remy NOEL), Mme Emilie DEMOULIN (procuration à Denis PICARD).</p>
--	--

**Délibération  
N°10-2024**

### MODIFICATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENTS

Le Maire expose,

Conformément aux articles L2311-3 et R 2311-9 du Code des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programmes et des crédits de paiements.

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais uniquement les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Toute modification de cette AP/CP se fera également par délibération du Conseil Municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 développée,

Vu la délibération 19-2023 en date du 13 avril 2023 pourtant sur la création d'une autorisation de programme et de crédits de paiements pour la rénovation du groupe scolaire,

Afin de tenir compte du retard dans la conclusion du marché de maîtrise d'œuvre et de certaines modifications des travaux de ce projet, il convient de modifier cette AP/CP comme suit :

Autorisation de programme N°2023-001-Avenant n°1	Crédits de paiement			
	Limites supérieures des crédits de dépenses à engager			
Opération 40-Groupe scolaire	2024	2025	2026	2027
2031-Frais d'études	330 000 €	250 000 €	50 000 €	20 000 €
2033- Frais d'insertion	10 000 €			
2313- Construction Travaux de rénovation	500 000 €	900 000 €	1 000 000 €	700 000 €
Totaux	<b>840 000 €</b>	<b>1 150 000 €</b>	<b>1 050 000 €</b>	<b>720 000 €</b>

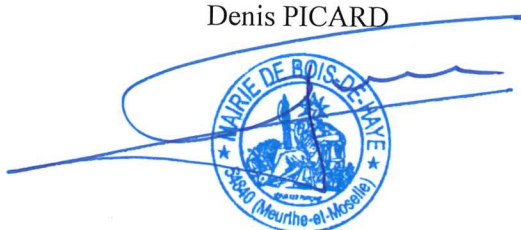
Monsieur le Maire demande à l'assemblée :

- de décider la modification de l'Autorisation de Programme et de la Répartition des Crédits de Paiement relative à la rénovation du groupe scolaire, que les dépenses seront équilibrées au moyen de l'autofinancement et des subventions qui seront accordées dans le cadre de ce projet

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide, d'approuver la modification d'autorisation de programme et de crédits de paiements.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Denis PICARD





## COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton **NORD-TOULOIS**

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 avril 2024

<p><u>Date de convocation</u> 3 avril 2024</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10 avril 2024</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 14 Votants : 22</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Bruno MARTINELLI</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><b>Etai<sup>ent</sup> présents :</b> M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Bruno MARTINELLI, M. Remy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Nicole LACOTE, Mme Sarah TRICHOT.</p> <p><b>Absents excusés :</b> Mme Christelle AMMARI (procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (procuration à Françoise GALLIMARD), M. Philippe LOUIS (procuration à Damien CABRET), Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT, M Bertrand LEPOUTERE (procuration à Thierry MARCHAL), M. Aurélien PARISSÉ (procuration à Remy NOEL), Mme Emilie DEMOULIN (procuration à Denis PICARD).</p>
--	---

**Délibération  
N°09-2024**

### APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficiaient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire et notamment en matière de fongibilité des crédits,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 et l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Considérant que la Collectivité a adopté la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Vu l'article L5217-10-6 du CGCT, « dans la limite fixée à l'occasion du vote du Budget et ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédit lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

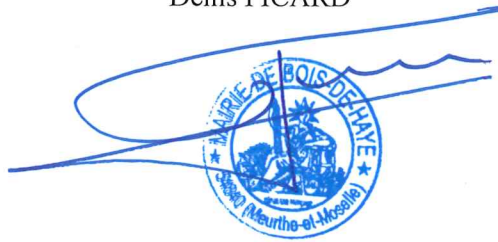
- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Denis PICARD





## COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton **NORD-TOULOIS**

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 avril 2024

<p><u>Date de convocation</u> 3 avril 2024</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10 avril 2024</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 14 Votants : 22</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Bruno MARTINELLI</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><b><u>Etaient présents</u></b> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Nicole LACOTE, Mme Sarah TRICHOT.</p> <p><b><u>Absents excusés</u></b> : Mme Christelle AMMARI (procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (procuration à Françoise GALLIMARD), M. Philippe LOUIS (procuration à Damien CABRET), Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT, M Bertrand LEPOUTERE (procuration à Thierry MARCHAL), M. Aurélien PARISSSE (procuration à Remy NOEL), Mme Emilie DEMOULIN (procuration à Denis PICARD).</p>
--	---

Délibération  
N°08-2024

### VOTE DES TAUX

Considérant et étant rappelé que la commission finances s'est réunie le 26 mars 2024,

Considérant que les montants cumulés des bases 2024 des deux taxes foncières ont progressées de 3.9 % par rapport à celles de 2023,

Que pour les communes déléguées de la commune nouvelle de Bois-de-Haye le taux de TH était de 8,80 % pour Sexey-les-Bois et de 7,25 % pour Velaine-en-Haye.

Que parallèlement, la commune nouvelle a, par délibération du 39-2020 du 30 juin 2020, opté pour une intégration fiscale d'une durée de 12 années pour les taxes locales foncier bâti et non bâti.

Qu'à compter de 2023, la conséquence pour notre commune des dispositions du K du I de l'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Que la fraction du taux à répartir de +0,33% pour la commune de Velaine-en-Haye et de -1,22% pour Sexey-les-Bois étant minime, le maire propose le taux d'imposition à **7,58% dès 2023** pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale prévue à l'article 1407 du CGI.

Pour 2024, le Maire propose d'augmenter pour la commune de Bois-de-Haye, la TFPB de 1% soit à 24,38% et consécutivement, dans une proportion égale à celle de la TFPB et en conformité avec les règles de lien, de porter les taux de TFPNB à 22,23% et THRS à 7,90%.

Le conseil municipal décide 2 contre et 20 pour :

- **DE FIXER** les taux d'imposition pour 2024 comme suit :

Nature des taxes	Bases prévisionnelles	Taux votés (avec intégration de la part Départementale)	Produit attendu corrigé
TFPB	5 043 000 €	<b>24,38%</b>	1 229 483 €
TFPNB	59 900 €	<b>22,23%</b>	13 316 €
TH RS	38 600 €	<b>7.90 %</b>	3 049 €
		<b>TOTAL</b>	1 245 848 €
<b>Produit attendu après Coefficient correcteur (CC) sur TFPB et allocations compensatrices</b>			<b>604 094 €</b>

Pour copie conforme

Le Maire,  
Denis PICARD



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition provisionnelles 2024 4	Produits référence 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	4 988 221	23,38	97,25	5 043 000	1 179 053	24,38	1 229 483
Taxe foncière non bâties (TFNB)	57 617	21,32	124,69	59 900	12 771	22,23	13 306
Taxe d'habitation (TH)	49 999	7,58	59,53	38 600	2 926	7,90	3 049
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	1 194 750	1 194 750	>>>	>>>
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité 1245 848	24,38	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
Taxe foncière non bâties (TFNB)	1 194 750 = 1,042768	22,23	
Taxe d'habitation (TH)	Produit total de référence (total colonne 5) 1 194 750	7,90	

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			3 113	0	0	- 644 867	- 641 754

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
1245 848		- 641 754		604 094

À NANCY  
 Le 08 MARS 2024  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
 BERTRAND GAUTIER  
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le  
 Pour la Commune,

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

- a. Personnes de condition modeste  
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte  
c. Locaux industriels  
d. Logements sociaux : exo de longue durée

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation :

- a. Dotation pour perte de THLV  
b. Mayotte

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire  
b. Base minimum  
c. Locaux industriels  
d. Autres allocations

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

- a. Par le conseil municipal  
b. Par la loi

Taxe foncière non bâtie :

- a. Par le conseil municipal  
b. Par la loi (terres agricoles)  
c. Par la loi (autres)

Cotisation foncière des entreprises

- a. Par le conseil municipal  
b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées  
b. Logements vacants soumis à la THLV  
c. Bases dégrévées hors locaux vacants  
d. Bases dégrévées locaux vacants  
e. Bases dégrévées majo THS

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

- a. Éoliennes et hydroliennes  
b. Centrales électriques  
c. Centrales photovoltaïques  
d. Centrales hydrauliques  
e. Centrales géothermiques  
f. Transformateurs électriques  
g. Stations radioélectriques  
h. Installations gazières et autres  
i. Taxe sur les pylônes

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA prév. (compensation TH)  
b. TVA prév. (comp. CVAE)  
c. Coefficient correcteur  
d. Taux FB commune 2020  
e. Taux FB département 2020

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	36,72	98,55	1,30000	97,25
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	28,58	127,05	2,36000	124,69
Taxe d'habitation (TH)	24,45	27,83	69,58	10,05000	59,53
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :

- a. National >>>  
b. Communal >>>

Taux maximum :

- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>  
b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

- a. ... la diminution sans lien a été appliquée >>>  
b. ... les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Tx moy. 75% départemental 9,56  
b. Taux maximum de la majo 0,638

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 22,26





## COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton **NORD-TOULOIS**

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 avril 2024

<p><u>Date de convocation</u> 3 avril 2024</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10 avril 2024</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 14 Votants : 22</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Bruno MARTINELLI</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><b><u>Étaient présents</u></b> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Bruno MARTINELLI, M. Remy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Nicole LACOTE, Mme Sarah TRICHOT.</p> <p><b><u>Absents excusés</u></b> : Mme Christelle AMMARI (procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (procuration à Françoise GALLIMARD), M. Philippe LOUIS (procuration à Damien CABRET), Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT, M Bertrand LEPOUTERE (procuration à Thierry MARCHAL), M. Aurélien PARISSÉ (procuration à Remy NOEL), Mme Emilie DEMOULIN (procuration à Denis PICARD).</p>
--	--

Délibération  
N°07-2024

### AFFECTATION DE RESULTAT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 421 264.88 €
- un excédent reporté de : 1 527 581,23 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 948 846 .11 €

- un déficit d'investissement	66 965.14 €
- un déficit des restes à réaliser	109 988.24 €
Soit un besoin de financement de	176 953.38 €

Le Conseil Municipal, DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 EXCEDENT :	1 948 846.11 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (au compte 1068) :	176 953.38 €
RÉSULTAT EXCEDENTAIRE REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	1 771 892.73 €
RÉSULTAT DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	66 965.14 €

Pour copie conforme

Le Maire,  
Denis PICARD





## COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton **NORD-TOULOIS**

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 avril 2024

<p><u>Date de convocation</u> 3 avril 2024</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10 avril 2024</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 14 Votants : 21</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Bruno MARTINELLI</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><b><u>Etaient présents</u></b> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Nicole LACOTE, Mme Sarah TRICHOT.</p> <p><b><u>Absents excusés</u></b> : Mme Christelle AMMARI (procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (procuration à Françoise GALLIMARD), M. Philippe LOUIS (procuration à Damien CABRET), Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT, M Bertrand LEPOUTERE (procuration à Thierry MARCHAL), M. Aurélien PARISSSE (procuration à Remy NOEL), Mme Emilie DEMOULIN (procuration à Denis PICARD).</p>
--	---

**Délibération  
N°06-2024**

### COMPTE FINANCIER UNIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération du Conseil Municipal 26-2021 du 7 septembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 de la commune de Bois-de-Haye ;

Vu le Compte Financier Unique de la commune de Bois-de-Haye ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la commune de Bois-de-Haye, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL,

A la majorité des suffrages exprimés, 21 voix POUR s'étant manifestées,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Bois-de-Haye,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Denis PICARD

